

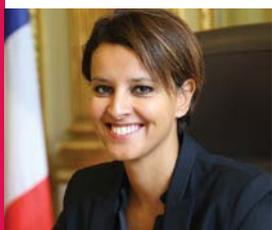


Lundi 18 mai 2015

| | | |
|--|---|--|
|  <p>Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p> | <p>MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE</p> | <p>MINISTÈRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS</p> |
|--|---|--|



ANNÉE DU 2015 SPORT 2016 DE L'ÉCOLE À L'UNIVERSITÉ



Notre ambition : promouvoir le développement des pratiques sportives à l'école et du sport scolaire autour et avec les grands événements sportifs nationaux, européens et internationaux à venir.

L'année 2015-2016 sera en effet marquée par l'organisation en France de grands événements sportifs tels que l'Euro 2015 de basket, les championnats d'Europe 2015 de cross-country, les championnats d'Europe de badminton et l'UEFA - Euro 2016 de football.

En prenant appui sur ces différentes manifestations, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche souhaite promouvoir la pratique sportive chez les jeunes et mobiliser la communauté éducative autour des valeurs européennes et sportives dans le cadre d'une **Année du sport de l'école à l'université**.

Cette opération vise à mettre en avant le sport comme vecteur des valeurs éducatives et citoyennes à l'école, et hors de l'école, avec un large réseau associatif qui donne à chacun la possibilité de découvrir et de pratiquer une multitude d'activités. Elle doit permettre de souligner que le sport et l'école s'appuient sur les mêmes valeurs : le goût de l'effort, la persévérance, la volonté de progresser, le respect des autres, de soi et des règles, etc.

Je vous remercie de votre mobilisation. Faites vivre le sport scolaire et ses valeurs tout au long de cette belle année 2015-2016.



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE, DE
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE
LA RECHERCHE

Najat Vallaud-Belkacem

Ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

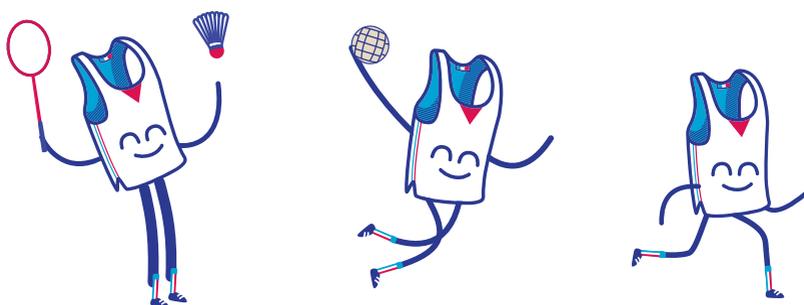
OBJECTIFS

Valoriser les pratiques sportives de l'école à l'université et en premier lieu l'éducation physique et sportive (EPS) et le sport scolaire pour :

- ▶ améliorer les capacités physiques des jeunes dans un but de bien-être, de santé et de développement personnel ;
- ▶ leur permettre d'accéder au domaine de la culture que représente l'ensemble des activités physiques, sportives et artistiques ;
- ▶ leur faire acquérir les compétences nécessaires à l'entretien de leur vie physique et citoyenne ;
- ▶ faciliter l'intégration en créant du lien social, via les activités physiques et sportives ;
- ▶ contribuer à la réussite scolaire et universitaire ;
- ▶ renforcer la vie associative de la communauté scolaire et universitaire dans son ensemble.

Le sport, un outil pédagogique contribuant aux différents domaines de formation de l'enseignement pour :

- ▶ favoriser, lors de l'année scolaire 2015-2016, des approches croisées du sport ;
- ▶ développer et valoriser des ressources pédagogiques, et se saisir du sport comme objet didactique pour les apprentissages disciplinaires.



Le sport, un outil renforçant les liens entre les établissements d'enseignement, leur environnement et le milieu associatif :

- ▶ mobiliser le sport scolaire pour créer ou renforcer du lien avec les parents d'élèves, notamment ceux qui sont les plus éloignés de l'école ;
- ▶ développer la pratique du sport scolaire, en particulier sur les établissements de l'éducation prioritaire et chez les filles ;
- ▶ améliorer la qualité de la vie étudiante avec un renforcement des partenariats ;
- ▶ corriger les inégalités d'accès à la pratique sportive quelles qu'en soient les causes : territoriales, sociales, sexuées, culturelles ou bien liées à un handicap.

PILOTAGE DES ACTIONS

Un comité de pilotage national, réunissant les services de l'administration centrale et les partenaires listés en page 4, est mis en place pour coordonner cette **Année du sport de l'école à l'université**.

Afin de mobiliser largement la communauté éducative et favoriser sa réussite au niveau académique et départemental, les corps d'inspection (IA-IPR EPS, IEN) et les cadres régionaux et départementaux du sport scolaire et universitaire pourront accompagner et recenser les initiatives locales menées dans le cadre de l'opération, en partenariat avec le mouvement sportif local.



LABELLISATION ET VALORISATION DES ACTIONS

Le label «Année du sport de l'école à l'université» est attribué par le ministère aux actions qui remplissent les conditions suivantes :

- ▶ se dérouler sur tout ou partie de l'année scolaire et universitaire 2015-2016 ;
- ▶ reposer sur un partenariat entre d'une part un établissement d'enseignement et d'autre part un acteur du mouvement sportif (scolaire, universitaire ou civil, ligue, club...) et/ou une association complémentaire (de l'école ou étudiante), des fondations... ;
- ▶ lier la pratique sportive à une ambition éducative, culturelle ou citoyenne.

Afin de solliciter ce label, les porteurs de projet doivent inscrire leur action sur la page dédiée eduscol.education.fr/annee-du-sport du site ministériel.

Cette labellisation permet d'obtenir un kit de communication utilisable sur tous types de supports imprimés et numériques et de bénéficier d'une communication accrue sur les actions proposées (référencement dans le calendrier officiel de l'**Année du sport de l'école à l'université** et valorisation sur les réseaux sociaux).

Certains projets labellisés pourront bénéficier d'un soutien financier dans les conditions prévues par le cahier des charges téléchargeable à l'adresse eduscol.education.fr/annee-du-sport.

RESSOURCES PÉDAGOGIQUES

Pour promouvoir le sport comme outil pédagogique, le réseau Canopé valorisera des ressources pédagogiques existantes et en réalisera d'autres notamment autour d'actions emblématiques de cette **Année du sport de l'école à l'université**.

Ces ressources (films, vidéos, documents...) seront disponibles sur une plateforme dédiée à l'opération en direction des enseignants, des élèves et des étudiants, des parents et des animateurs.

PARTENARIATS NATIONAUX ET LOCAUX

Cette opération nationale de promotion du sport pour tous doit permettre la construction d'actions partenariales et fédératrices de l'école à l'université, en métropole et en outre-mer, mais également dans les établissements français de l'étranger.



Aux côtés du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et de ses services, de nombreux partenaires se sont engagés pour porter ce projet :

- ▶ le ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, le ministère chargé de l'Enseignement agricole et la délégation interministérielle aux grands événements sportifs, les agences Erasmus+France/Éducation-Formation et Jeunesse et Sports ;
- ▶ les fédérations sportives scolaires et universitaires (Usep, Ugsel, UNSS, FFSU) ;
- ▶ l'ensemble des représentants du monde universitaire (Dgesip, CPU, Grandes écoles, groupement des directeurs de Suaps, C3D Staps...) et les établissements de l'AEFE ;
- ▶ le Comité national olympique et sportif français (Cnosf) et les fédérations sportives civiles particulièrement concernées cette année (FFBB, FFA, FFHB, FFBad et FFF).

Ce partenariat se déclinera dans les académies avec les structures locales et l'ensemble de la communauté éducative (parents d'élèves, collectivités locales, associations complémentaires de l'école, associations d'étudiants...) pour enrichir et faire rayonner les actions menées.

Pour tous ces projets à dimension éducative et sportive, liés à des opérations d'ampleur nationale existantes ou à des initiatives strictement locales, nous adressons un grand merci aux partenaires qui, par leurs concours, se mettent au service du développement et de la réussite de cette **Année du sport de l'école à l'université**.

#AnneeDuSport
education.gouv.fr/annee-sport

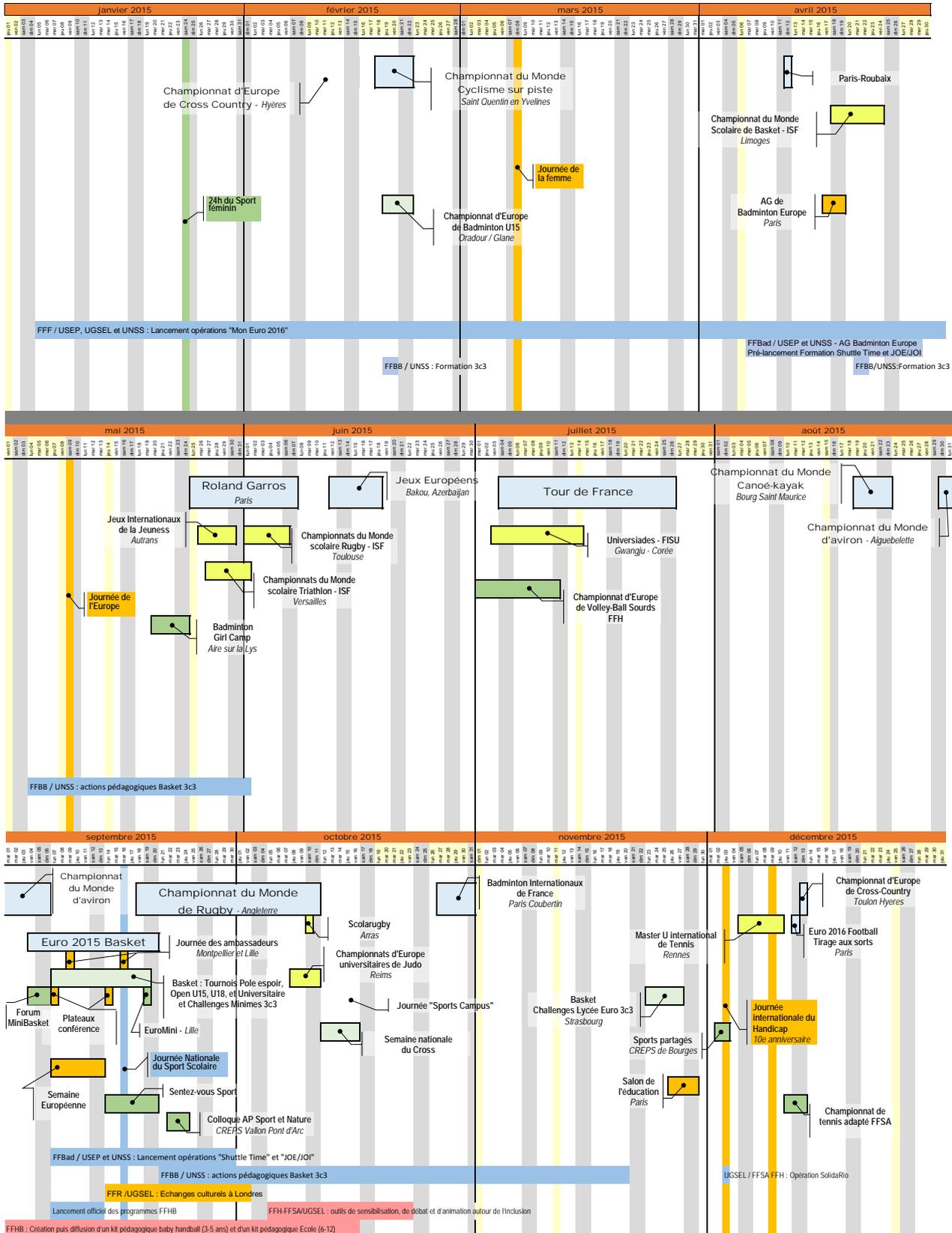
| | | | | |
|--|--|---|---|--|
| | MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE | MINISTÈRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS | MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL | MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT |
|--|--|---|---|--|

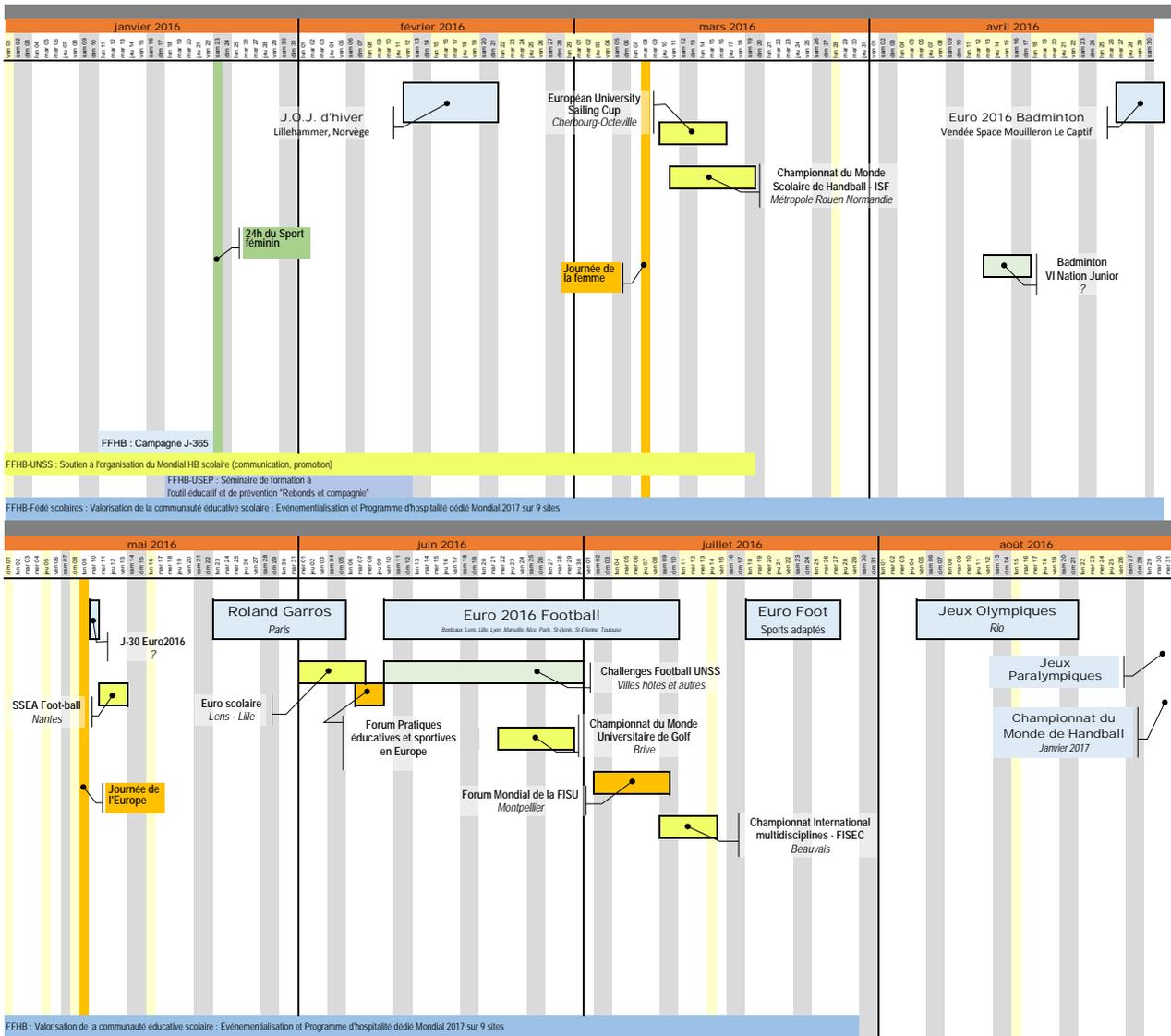


Calendrier événementiel

Année du sport de l'école à l'université

- Organisation sportive internationale Fédérale
- Organisation sportives Sport scolaire et universitaire
- Organisation sportives Fédérale / Sport scolaire et universitaire
- Organisation Fédérale
- Actions et rencontres à dimension européenne et internationale
- Actions éducatives nationales
- Formation des enseignants







MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

education.gouv.fr

Accueil > Le Bulletin officiel > Bulletin officiel > 2015 > n°17 du 23 avril 2015 > Enseignements primaire, secondaire et supérieur

Enseignements primaire, secondaire et supérieur

Actions éducatives

Année du sport de l'école à l'université

NOR : MENE1508250C
circulaire n° 2015-071 du 13-4-2015
MENESR - DGESCO B3-4

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux inspectrices et inspecteurs d'academie-directrices et directeurs académiques des services de l'éducation nationale ; aux présidentes et présidents d'université et directrices et directeurs d'établissement d'enseignement supérieur

Références : note d'information Dgesco aux recteurs d'académie du 9 décembre 2014

L'année 2015-2016 sera marquée par l'organisation en France de grands événements sportifs tels que l'Euro 2015 de basket, les championnats d'Europe 2015 de cross-country, les championnats d'Europe de badminton et l'UEFA - Euro 2016 de football.

En prenant appui sur ces différentes manifestations, le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche souhaite promouvoir la pratique sportive chez les jeunes et mobiliser la communauté éducative autour des valeurs européennes et sportives dans le cadre d'une **Année du sport de l'école à l'université**.

Cette opération visera à mettre en avant le sport comme vecteur des valeurs éducatives et citoyennes aussi bien à l'école, où il s'inscrit dans le cadre de l'éducation en mobilisant des connaissances et compétences disciplinaires et transversales, que hors de l'école, avec un large réseau associatif qui permet à chacun de découvrir et pratiquer une multitude d'activités. Elle doit permettre de souligner que le sport et l'école s'appuient sur les mêmes valeurs : le goût de l'effort, la persévérance, la volonté de progresser, le respect des autres, de soi et des règles, etc.

1. Objectifs de l'opération

L'opération s'articulera autour de quatre grands axes :

Valoriser les pratiques sportives à l'école, et en premier lieu l'éducation physique et sportive (EPS) et le sport scolaire pour :

- améliorer les capacités physiques, motrices et organiques des jeunes dans un but de bien-être et de santé ;
- permettre à ces jeunes d'accéder au domaine de la culture que représente l'ensemble des activités physiques, sportives et artistiques ;
- faire acquérir à ce jeune public les compétences nécessaires à l'entretien de leur vie physique et citoyenne à l'âge adulte.

Valoriser le sport comme outil pédagogique permettant de contribuer aux différents domaines de formation de l'enseignement scolaire pour :

- s'appuyer sur des actions éducatives existantes et favoriser lors de l'année scolaire 2015-2016 des approches croisées du sport ;
- développer et valoriser des ressources pédagogiques qui permettent aux équipes éducatives de se saisir du sport comme objet didactique pour les apprentissages disciplinaires dans le temps et les activités des élèves et des étudiants.

Valoriser les pratiques sportives dans l'enseignement supérieur pour :

- améliorer la santé, le développement personnel et le bien-être des étudiants ;
- faciliter l'intégration des étudiants, en particulier celle des primo-arrivants et des étudiants étrangers, en créant du lien social ;
- contribuer à la réussite des études ;
- renforcer la vie de campus pour les étudiants et la communauté universitaire dans son ensemble.

Mobiliser le sport comme un outil permettant de renforcer les liens entre les établissements d'enseignement, leur environnement et le milieu associatif pour :

- utiliser le sport scolaire comme un outil permettant de créer ou de renforcer du lien avec les parents d'élèves, notamment ceux qui sont les plus éloignés de l'école ;
- développer quantitativement et qualitativement la pratique du sport scolaire, en mettant l'accent sur les établissements

de l'éducation prioritaire et la pratique des filles ;

- améliorer la qualité de la vie étudiante sur le site grâce à un renforcement des partenariats externes et de la collaboration entre services en interne à l'établissement ;
- corriger les inégalités d'accès à la pratique sportive quelles qu'en soient les causes : territoriales, sociales, sexuées, culturelles ou bien liées à un handicap.

2. Modalités de l'opération

L'Année du sport de l'école à l'université doit permettre la construction d'actions partenariales et fédératrices qui bénéficieront au plus grand nombre. L'ensemble des établissements scolaires du premier et second degrés, de métropole et des outre-mer, mais également les établissements français de l'étranger, ainsi que les établissements d'enseignement supérieur, pourront s'inscrire dans le cadre de l'Année du sport en proposant des actions ou projets liés au sport et à sa dimension éducative.

Ces démarches pourront être liées à des opérations d'ampleur nationale existantes (rencontres et compétitions nationales ou internationales organisées par l'Usep, l'UNSS, l'Ugsel et la FFSU) ou à des initiatives strictement locales (projets à l'échelle d'une classe, d'un établissement ou d'un réseau d'établissements, à l'initiative d'un Suaps, d'une grande école ou d'une association étudiante...).

Au-delà des grands événements sportifs, ces initiatives pourront également s'appuyer sur des temps forts comme **la Journée du sport scolaire** qui se déroulera le mercredi 16 septembre 2015 ou bien **la Journée sport campus** d'octobre 2015.

L'ensemble des démarches menées fera l'objet d'un recensement au niveau national afin de valoriser dans une programmation annuelle les actions liées au sport et à sa dimension éducative en milieu scolaire et dans l'enseignement supérieur.

3. Partenariats nationaux et locaux

De nombreux partenaires issus du mouvement sportif se sont engagés aux côtés du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche pour porter ce projet. Au-delà du rôle majeur que seront amenés à jouer les fédérations sportives scolaires et universitaires (Usep, UNSS, Ugsel, FFSU) et le groupement des directeurs de Suaps, le Comité national olympique et sportif français (CNOSF) sera un relais important pour mobiliser les fédérations sportives civiles, dans le cadre de la convention cadre signée le 18 septembre 2013 entre le ministère chargé de l'éducation nationale, le ministère chargé des sports et le CNOSF.

Il conviendra que ce partenariat puisse se décliner au niveau local dans les académies avec les acteurs du mouvement sportif (comités régionaux et départementaux olympiques et sportifs, clubs sportifs...) et plus largement avec l'ensemble de la communauté éducative (parents d'élèves, collectivités locales, associations complémentaires de l'école, associations d'étudiants...) qui peuvent contribuer à enrichir et faire rayonner les actions entreprises par les écoles et établissements.

4. Pilotage des actions

Un comité de pilotage national réunissant les services de l'administration centrale, les acteurs du sport scolaire et universitaire et plus largement du mouvement sportif, ainsi que des représentants du ministère chargé des sports et du ministère chargé de l'enseignement agricole, est mis en place pour coordonner cette Année du sport de l'école à l'université. Il travaillera notamment à la mise en valeur des différentes manifestations retenues dans le calendrier événementiel de l'année.

Au sein des académies et des directions départementales des services de l'éducation nationale, les corps d'inspection (IA-IPR EPS, IEN) pourront être missionnés spécifiquement pour accompagner les initiatives locales en lien avec l'Année du sport de l'école à l'université. Des comités de pilotage pourront être mis en place pour associer les partenaires désireux de s'investir dans l'opération.

Afin de mobiliser largement la communauté éducative et de favoriser sa réussite, l'opération pourra être présentée aux conseils académiques et départementaux de l'éducation nationale, ainsi qu'au conseil académique de la vie lycéenne, au cours du troisième trimestre de l'année scolaire 2014-2015. Dans le cadre d'un plan national de formation, les différents acteurs académiques seront réunis dans le courant du mois de mai 2015 pour préparer cette opération.

Les établissements d'enseignement supérieur veilleront à mobiliser l'ensemble des étudiants et des personnels et pourront participer aux comités de pilotage académique.

5. Labellisation et valorisation des actions

Dans le cadre de cette opération nationale de promotion du sport pour tous, le label **Année du sport de l'école à l'université** est attribué par le ministère aux actions qui remplissent les conditions suivantes :

- se dérouler sur tout ou partie de l'année scolaire et universitaire 2015 - 2016 ;
- reposer sur un partenariat entre d'une part une école, un établissement scolaire, un établissement d'enseignement supérieur, d'autre part, un acteur du mouvement sportif (fédérations et associations sportives scolaires, universitaires ou civiles, ligues, clubs...) et/ou une association menant des actions en direction du public scolaire ou étudiant (associations complémentaires de l'école, associations étudiantes, fondations...) ;
- lier la pratique sportive à une ambition éducative, culturelle ou citoyenne.

Afin de solliciter ce label, les porteurs de projet doivent inscrire leur action sur la page dédiée eduscol.education.fr/annee-du-sport du site ministériel.

Cette labellisation permet aux porteurs de projet de bénéficier d'un kit de communication numérique déclinable sur tous types de supports imprimés et numériques, élaboré par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, et de faire connaître largement les actions proposées.

L'événement labellisé sera référencé dans le calendrier officiel de l'Année du sport de l'école à l'université et pourra faire l'objet d'une valorisation particulière sur les réseaux sociaux.

En outre, certains projets labellisés pourront bénéficier d'un soutien financier dans les conditions prévues par le cahier des charges téléchargeable à l'adresse eduscol.education.fr/annee-du-sport

6. Création de ressources pédagogiques

Pour valoriser le sport comme outil pédagogique, le ministère a sollicité le réseau Canopé pour apporter son concours à l'opération par :

- la création ou la valorisation de ressources pédagogiques. Ces ressources prendront la forme de documents pédagogiques transdisciplinaires, de médias divers (films, expositions, textes ou images) et d'une plateforme dédiée à l'opération en direction des enseignants, des élèves et étudiants, des parents et des animateurs ;
- la valorisation d'événements. Canopé réalisera des captations audiovisuelles (conférences, interviews, etc.) pour accompagner les événements phares de l'année, et animer des ateliers au niveau local.

Nous vous remercions du concours que vous apporterez au développement de l'Année du sport de l'école à l'université, au service de la réussite de tous les élèves et tous les étudiants.

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,
La directrice générale de l'enseignement scolaire,
Florence Robine

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,
La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,
Simone Bonnafous



education.gouv.fr/annee-sport #AnneeDuSport

Contacts presse

Éducation nationale : 01 55 55 30 10

Enseignement supérieur et Recherche : 01 55 55 99 12 / 81 19

| | | | | |
|--|---|--|--|---|
| | MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE | MINISTÈRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS | MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL | MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT |
|--|---|--|--|---|

